

Management des Organisations Sportives

Diplôme d'Université

Niveau
BAC + 3

Octobre 2017
à Avril 2018

2 j/semaine

COMPÉTENCES VISÉES

Les compétences sont à la fois conceptuelles et opérationnelles, car elles font à la fois appel aux sciences, mais également aux compétences techniques.

■ Connaître et comprendre

- > Les caractéristiques environnementales, financières, juridiques, politiques et stratégiques des organisations sportives et de loisirs,
- > Les outils de diagnostic marketing opérationnel, de logistique, de communication et de stratégie,
- > Les réseaux sportifs et territoriaux
- > Le management d'une équipe ou d'un projet,

■ Savoir mettre en œuvre

- > La réalisation de bilan pédagogique, d'analyser les retours d'expérience,
- > La formalisation d'un projet sportif, la conception de nouveaux produits
- > L'adaptation des contenus pour favoriser des transformations des pratiques.

PUBLICS CONCERNES

Ce diplôme d'Université est une formation à finalité professionnelle, il forme des cadres pouvant s'insérer rapidement dans des structures sportives et de loisirs.

Ce diplôme s'adresse à tous les salariés, les bénévoles des mouvements associatifs et les étudiants.

CONDITION D'ADMISSION

■ soit être titulaire d'un diplôme d'état ou universitaire Bac +2 dans les domaines des sciences humaines et sociales, éducatif, psychologique, juridique, gestion, animation.

■ soit sur validation des acquis professionnels et personnels sur justification d'au moins 3 années d'expérience professionnelle.

Dans les deux cas, après examen et sélection du dossier de candidature, puis entretien avec un (ou plusieurs) membre(s) de l'équipe pédagogique.

www.iu2t.univ-paris8.fr

IUT de Tremblay en France
Université Paris 8

2, rue de la Râperie
93290 TREMBLAY-EN-FRANCE

01 41 51 12 24 / 12 60
fca@iu2t.univ-paris8.fr

NAF/APE 8542Z - SIRET 199 318 270 00394

CONTENU DE LA FORMATION

- Module 1** - Organisations sportives : droit et administration
- Module 2** - Informatique
- Module 3** - Stratégie /planification d'un club sportif
- Module 4** - Marketing
- Module 5** - Organisation d'un événement sportif
- Module 6** - Manager les ressources humaines
- Module 7** - Contexte économique et Politique Territoriale
- Module 8** - Communication
- Module 9** - Gestion Financière



Responsable pédagogique : Mohammed RADDADI, maître de conférences à l'IUT de Tremblay en France.
Coordinateurs pédagogiques : Jean Pierre GUILLAUME, Dirigeant Coaching Sportif, PHYPERF

VOLUME HORAIRE & PERIODICITE

- **Volume horaire :** 187 H de formation + 7 h. d'évaluation + 150 h de stage pratique
- **Périodicité :** 2 jours par semaine (vendredi et samedi matin).

TARIF & FINANCEMENT

2 500 € + 189,10 € de droits d'inscription universitaire.

Formation éligible à l'ensemble des dispositifs de financement de la Formation Professionnelle Continue ainsi qu'aux aides financières directes attribuées par le ministère chargé des Sports pour les sportifs de haut niveau dans le cadre de la convention d'objectifs ministère/fédération. Le montant global de ces aides est décidé dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre le ministère chargé des Sports et les fédérations. Elles permettent d'accompagner les sportifs dans leur parcours vers l'excellence sportive tout en préparant leur carrière professionnelle.

Le versement des aides personnalisées à chaque sportif est décidé par le directeur technique national de chaque fédération.

Les aides personnalisées sont de 5 ordres :

- ▶ **des aides sociales :** elles sont attribuées à des sportifs dont les ressources justifient temporairement l'application d'une telle mesure ;
- ▶ **des aides aux projets sportifs et de formation :** il s'agit d'une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut niveau à financer les coûts inhérents occasionnés par leur pratique de haut niveau dans leur discipline ou la mise en œuvre de leur double projet (formation) ;
- ▶ **la compensation du manque à gagner employeur :** celui-ci concerne la prise en charge d'une partie du salaire principal versé directement à l'employeur en contrepartie des aménagements d'emploi octroyés aux sportifs de haut niveau ;
- ▶ **des primes à la performance :** elles récompensent les sportifs de haut niveau ayant réalisé des podiums notamment à l'occasion des championnats du Monde et d'Europe seniors ;
- ▶ **le remboursement de frais :** il compense des charges réellement supportés par les sportifs de haut niveau et liés à leur pratique sportive ou à leur formation. Ces frais doivent être justifiés par la présentation d'une facture détaillée acquittée par les sportifs de haut niveau.

DEBOUCHES

La finalité du Diplôme Universitaire est l'insertion professionnelle. Le Diplômé est un cadre qui travaille au sein d'organisations sportives et de loisirs ou en tant que Gérant de clubs sportifs ou Chef de projet événementiel ou bien encore Expert sports et loisirs dans les collectivités territoriales.

En savoir plus >>>

www.iu2t.univ-paris8.fr